COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2019 - 19H00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude REVEAU – Président le 17 juin 2019, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CONGERVILLE THIONVILLE

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE

ARRANCOURT

BOISSY-LA-RIVIERE

BOISSY-LE-SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES

CHALOU MOULINEUX

Jean-Philippe GRIFFON

Gérard COUTANT

Laëtitia KOUMAH

Dominique LEROUX

Sophie DARCEL

Alexis LE CALVE

Sylvie JOUARD

Claude PINAULT

Béatrice THOMAS Thierry GUERIN

FONTAINE-LA-RIVIERE Jean-Benoît DE VERICOURT MONNERVILLE Jean-Pierre BELJAMBE

MORIGNY-CHAMPIGNY Karine NEIL

ORMOY-LA-RIVIERE Jean-Claude REVEAU

Marie-Thérèse SYROID

PUSSAY Séverine RAME

Grégory COURTAS

SACLAS Agnès GRAVIS

Lionel DEBELLE

SAINT-CYR-LA-RIVIERE Ludovic CHACHIGNON

Patrick BOCQUILLON

SAINT-HILAIRE Grégory LEGRAS

CCJR

LARDY Hugues TRETON

POUVOIR:

BRIERES-LES-SCELLES Michel ROULAND à Sylvie JOUARD

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude REVEAU, président, à 19h05.

Monsieur le président souhaite ajouter 3 points sur table en fin de séance :

- L'adhésion du SMICTOM au SIREDOM
- La convention pour la pose de sondes sur les bornes enterrées avec le SIREDOM
- La convention pour la fourniture de composteurs et bioseaux avec le SIREDOM

Point n° 1 – nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Ludovic CHACHIGNON de la commune de SAINT-CYR-LA-RIVIERE comme secrétaire de séance.

Point n°2: Approbation du compte rendu du comité syndical du 1er avril 2019

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 1^{er} avril 2019 et sont invités à venir signer le registre en fin de séance.

Point n°3: renouvellement du contrat du logiciel de comptabilité 2019-2022

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services du SEDRE est arrivé à échéance. La société SEGILOG/BERGER-LEVRAULT propose au syndicat de renouveler celui-ci pour une durée de 3 ans. Le montant de ce renouvellement est fixé à 1467€ HT/an pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de 163€ HT/an pour la maintenance.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité ce renouvellement de contrat.

Point n°4: PLPDMA 2019-2024

Le SEDRE exerçant la compétence collecte, il a l'obligation d'avoir un PLPDMA. Comme pour le précédent Programme Local de Prévention, le SEDRE a la possibilité d'adopter celui du SIREDOM dans les mêmes termes pour une mise en place sur son territoire.

Ce PLPDMA est disponible sur le site internet du SIREDOM et sera mis en œuvre à partir de septembre 2019 pour une durée de 6 ans.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le PLPDMA du SIREDOM dans les mêmes termes afin de le mettre en place le territoire du SEDRE.

Point n°5: statuts du SEDRE

Diverses modifications ont été apportées aux statuts du SEDRE mais ceux-ci n'ont jamais été à nouveau rédigés.

Les services du SEDRE ont envoyé un projet de statuts aux services préfectoraux qui nous ont répondu :

« votre projet de toilettage des statuts du SEDRE doit être ajusté afin d'être conforme aux articles du CGCT. En conséquence, il vous est conseillé de différer le passage de ce projet devant le comité syndical de ce soir. En l'état, ce projet ferrait l'objet d'une lettre d'observations »

Monsieur le président propose donc de reporter ce point au prochain comité. Cette proposition est acceptée par les membres du comité.

Point n°6: Rapport Annuel 2018

Conformément aux dispositions de la Loi n°95-101 du février 1995, du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, de la loi du 17 aout 2015 et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ; chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, doit présenter à son Assemblée Délibérante un rapport sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Les membres du comité ont pris note de la présentation du rapport annuel 2018 qui leur a été faite et qui sera disponible dans son intégralité sur le site internet du SEDRE.

Point n°7: point sur les marchés

Monsieur le président présente à l'assemblée un bilan des marchés publics du SEDRE qui ont été renouvelés le 1^{er} janvier 2018 :

Le marché de collecte

Prestataire : SEMAER

1- Bilan financier

En 2017, la collecte des déchets se chiffrait à : 997 310,47€ TTC et en 2018 : 899 847,09€ TTC soit une baisse de 9,77%. Les 2 principaux postes de diminution sont la collecte des ordures ménagères et des encombrants.

		PAP	AV		PAP
	PAP OM	EMBALLAGE	VEGETAUX	ENCOMBRANTS	VEGETAUX
2018	294 280.11 €	350 008.19 €	9 508.84 €	46 395.80 €	199 654.16 €
2017	410 791.73 €	389 724.77 €	7 568.53 €	74 085.86 €	114 754.32 €
évolution	-28,36 %	-10,19 %	+25,64 %	-37,38 %	+73,98 %

Cette diminution vient du changement du mode de facturation : une partie des factures est pondérée par le tonnage collecté. Moins il y a de tonnage, moins la facture est élevée.

Il y a tout de même une partie fixe, il s'agit des frais fixes de fonctionnement.

2- « Allo encombrants »

Mis en place au 1er janvier 2019, ce nouveau service est plutôt bien accueilli par les habitants.

En 2018, la collecte se faisait en 2 fois sur chaque commune. L'évolution des tonnages entre le 1^{er} janvier et le 15 juin :

2018: 105 T 300 2019: 30 T 720

Peu de retour négatif de la part des communes et/ou des usagers par rapport au système précédent. Pour la collecte du 7 juin sur 59 adresses collectées seules 5 ont posé des difficultés (trop de volume).

3- La qualité du service

Un système de tableau « retour de collecte » a été mis en place en partenariat avec le collecteur. Cela fonctionne très bien.

Les équipes signalent toute anomalie de collecte : bac non conforme, bac trop plein, puce bloquée, ... ils vont même jusqu'à prendre des photos.

Bilan: une meilleure gestion des réclamations. Même les personnes ayant oublié de sortir leur bac sont repérées grâce aux GPS installés sur les camions. Ceux-ci permettent de savoir où, à quel moment et à quelle vitesse sont passés les camions de collecte dans les rues.

Le marché du « service client »

Prestataire: STYX

1- Les demandes des usagers

Suite à plusieurs réclamations de la part des usagers qui n'arrivaient pas à joindre le service client, la société STYX a amélioré son « webusager ». Désormais les gens peuvent déposer leur demande sur internet accompagnée des justificatifs (attestation notariée, photo de bac à changer, ...).

D'autre part, nous avons découvert que sur le site internet de certaines communes figurait encore l'ancien numéro du service client (0805.290.042).

De plus, beaucoup de mairies donnent automatiquement le numéro du SEDRE qui doit rediriger les usagers vers le service client.

2- La liste noire

En 2018, nous avons mis en place le système de la liste noire c'est-à-dire que les bacs qui ne sont pas rattachés à un contrat ne peuvent pas être collectés. Cela nous a permis de retrouver des « clients ».

Marché de fourniture de bacs

Prestataire: SULO (ancien Plastic Omnium)

Plusieurs soucis sur ce lot de notre marché.

Nous retrouvons des bacs normalement retirés sur le terrain mais qui sont encore collectés.

Ce sont soit des erreurs de retrait : soit un bac repris à la place d'un autre, soit un bac que le livreur n'a pas pu atteindre et une personne a noté le bac en « récupéré » chez SULO.

La liste noire mise en place nous a permis de mettre à jour plusieurs dossiers et ainsi de réaffecter certains bacs. C'est un gros travail dei mais qui est très utile et nécessaire.

Afin de remonter les informations, une conférence téléphonique a lieu tous les 15 jours au cours de laquelle sont évoqués les difficultés rencontrées tant par les livreurs que par le SEDRE.

Points sur table:

L'adhésion du SMICTOM au SIREDOM :

Monsieur le président informe l'assemblée que la préfecture de l'Essonne a envoyé au SEDRE l'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-104 portant adhésion du SMICTOM de la région de Fontainebleau au SIREDOM

Les membres du comité présents prennent acte de cette adhésion.

- La convention pour la pose de sondes sur les bornes enterrées avec le SIREDOM :

Le SIREDOM a envoyé une proposition de convention entre nos syndicats pour la pose de sondes sur les bornes d'apport volontaire. Cependant, celle-ci doit être révisée. Une demande a été faite en ce sens au SIREDOM et une nouvelle convention sera présentée lors du prochain comité.

- La convention pour la fourniture de composteurs et bioseaux avec le SIREDOM :

Le SIREDOM propose au SEDRE de signer une convention entre les deux syndicats qui a pour objectif de spécifier le montage administratif, financier de l'opération de mise à disposition de composteurs domestiques individuels, et l'accompagnement technique associé, le SIREDOM réalisant un achat groupé afin d'obtenir des prix compétitifs.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et selon les formes ladite convention de mise à disposition de composteurs domestiques et autorise le président du SEDRE à signer la convention.

Questions diverses:

Le président informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec la SEMAER concernant la mise en place de la recommandation R437. Celle-ci va rédiger des « fiches sécurités » sur les différents points de collecte qui posent problème : marche arrière, voie étroite, ... Ces fiches seront ensuite présentées en commission puis en comité syndical.

Monsieur Jean-Benoît DE VERICOURT de la commune de FONTAINE-LA-RIVIERE souhaite savoir qui a demandé le passage plus tôt des camions de collecte lors de l'épisode de canicule. Monsieur le président lui répond que l'initiative venait de la SEMAER avec son accord.

Fin de séance à 20h15